ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer de la peau

Question écrite n° 2825

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les risques de cancer de la peau liés à une surexposition au soleil. Depuis 2009, le Centre international de recherche sur le cancer a classé les ultraviolets du spectre solaire comme un agent cancérigène au même titre que le tabac, l'amiante ou le plutonium. Les cancers de la peau, avec 80 000 nouveaux cas par an, sont les cancers dont la fréquence a le plus augmenté ces cinquante dernières années. Le nombre de mélanomes a été multiplié par trois entre 1980 et 2005, tandis que le nombre de décès associés était multiplié par deux. Il souhaite savoir quelles mesures de prévention et d'alerte le Gouvernement entreprend afin de protéger les citoyens face aux risques sanitaires liés à la surexposition au soleil.

Texte de la réponse

Près de 80 000 cancers de la peau sont diagnostiqués chaque année. Avec 9 780 nouveaux cas estimés en 2011, l'incidence des mélanomes (cancer de la peau le plus grave du fait de son potentiel métastatique) a plus que triplé entre 1980 et 2005. L'institut de veille sanitaire (InVS) estime que le mélanome cutané est responsable de 1 620 décès en France en 2011. Les traitements des cancers cutanés sont d'autant plus efficaces que leur détection est faite précocement. L'institut national du cancer (INCa) a réalisé cette année pour les professionnels de santé, notamment les médecins généralistes, des outils dont un module de formation visant à faciliter le repérage des lésions suspectes et à améliorer la détection précoce des cancers cutanés. Il soutient également la Journée nationale de prévention et dépistage des cancers de la peau organisée par le syndicat national des dermatologues vénérologues (SNDV). Dans le cadre de la journée du 24 mai 2012, une consultation anonyme et gratuite a été proposée par des dermatologues dans près de 70 départements français. En 2012, dans le cadre de la nouvelle convention médicale, des mesures ont été prises permettant de mettre en oeuvre une consultation spécifique de dépistage des cancers cutanés et de favoriser la prévention des cancers cutanés par le cumul possible d'une biopsie et d'une consultation dans certaines conditions (biopsie cotée à 50 %) ainsi que par la revalorisation de l'exérèse cutanée. L'exposition aux rayonnements ultraviolets solaires représente un facteur de risque important de développement des cancers de la peau. Le nouveau Baromètre Cancer 2010 INPES-INCa confirme que les Français connaissent de mieux en mieux les risques d'une exposition au soleil. 97 % d'entre eux savent ainsi que s'exposer au soleil sans protéger leur peau peut favoriser un cancer cutané. Pourtant, cette connaissance des risques ne se traduit pas par l'application suffisante de gestes de prévention et des mesures de protection. Pour prévenir les risques liés à l'exposition au soleil, des gestes simples existent et l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), qui relève du ministère de la santé, a élaboré une campagne de prévention en 2012 : « risques solaires, ce qu'il faut savoir pour que le soleil reste un plaisir ». Des plaquettes et une affiche ont été largement diffusées auprès des professionnels de santé (pharmaciens, dermatologues notamment), en bord de mer, dans les clubs de plage pour enfants et dans le cadre de la tournée d'été Française des Jeux. Des diffusions des messages de prévention via les applications météo sur les téléphones mobiles (météo France et la chaîne Météo), dans la météo des plages de France 2 et France 3, via des annonces dans la presse parentale, féminine et d'actualités,

ainsi que dans les magazines santé ont été réalisées. Enfin quatre spots radio diffusés sur les stations nationales et autoroutières ont relayé ces messages de prévention. Ces plaquettes et affiches sont toujours disponibles. Elles peuvent être acquises auprès de l'INPES et sont disponibles en ligne sur le site internet « prevention-soleil. fr » où les messages sont délivrés sous une forme ludique et pragmatique. S'agissant des mesures d'alerte, dans le cadre du plan national d'adaptation au changement climatique, Météo France a finalisé la production d'un index ultra-violet spécifique aux territoires ultramarins et prévoit de le diffuser en 2013. Des travaux sont également engagés par Météo-France pour construire un indice ultra-violet spécifique aux stations de sport d'hiver de métropole, en prenant en compte l'effet lié à l'albédo au sol. Enfin, la ministre des affaires sociales et de la santé est préoccupée par le rôle que peuvent jouer les cabines de bronzage dans l'apparition des mélanomes. Un encadrement plus important de ces cabines fera l'objet d'un décret à paraître prochainement.

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur
Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 2825
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 7 août 2012, page 4631
Réponse publiée au JO le : 27 novembre 2012, page 6969